



ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2018, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante intitulée :

PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-113

« Projet particulier visant à permettre la modification et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » du bâtiment situé au 13505, rue Sherbrooke Est, sur le lot 6 057 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal » – district de Pointe-aux-Trembles.

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le **16 février 2018** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 28 février 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat